



# MAIRIE VAUJANY

## NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 8  
VOTANTS : 10  
POUR : 10  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 15 octobre 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET

Absents : Brigitte ARNAUD, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Bruno AVEQUE et Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

## Délibération n° 10-211024-05 : BUDGET VILLE M57 : Décision modificative n°2

Par délibération en date du 5 avril 2024, le conseil municipal a approuvé le budget primitif Ville 2024.

Par délibération en date du 5 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé une décision modificative n°1 afin d'acter la souscription de deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 6 M€ et de la Banque Postale pour un montant de 5 M€.

À ce jour, dans le cadre des travaux de rénovation de la résidence Les Hauts de la Drayre et conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, des avances ont été versées à plusieurs entreprises.

Le remboursement, effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire, commence lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché public atteint ou dépasse 65 % du montant du marché public et doit, en tout état de cause, être terminé lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint 80 % du montant TTC des prestations qui lui sont confiées au titre du marché public.

Les titulaires des lots n° 1 et 2 ont atteint le seuil de 65 %.

Il convient donc de prévoir la restitution de ces avances. Comptablement, cette restitution d'avance se traduit par des opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement (Chapitre 041) par un mandat au compte 231 et un titre au compte 238.

Il convient également de prévoir l'amortissement du matériel de transport acquis en 2024 au prorata temporis selon les règles budgétaires de la nomenclature M57.

Le tableau ci-après retranscrit ces propositions d'évolutions d'inscription budgétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	013	Atténuation de charges	3 000,00 €
681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	3 000,00 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 000,00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
041	Opérations patrimoniales	800 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	800 000,00 €
2313	Constructions	800 000,00 €	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	800 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
2116	Cimetière	- 16 000,00 €	28182	Amort. matériel de transport	3 000,00 €
2182	Matériel de transport	32 500,00 €	28041512	Amort. Subvention d'équipement	- €
2188	Autres immobilisations corporelles	- 13 500,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>803 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>803 000,00 €</b>

Ces propositions sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette modification de l'inscription des crédits du budget principal de la Commune.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Autorise Monsieur le Maire au vu des dernières écritures comptables à réajuster par décision modificative n°2 les chapitres de la section d'investissement du budget Ville 2024 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	013	Atténuation de charges	3 000,00 €
681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	3 000,00 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 000,00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
041	Opérations patrimoniales	800 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	800 000,00 €
2313	Constructions	800 000,00 €	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	800 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
2116	Cimetière	- 16 000,00 €	28182	Amort. matériel de transport	3 000,00 €
2182	Matériel de transport	32 500,00 €	28041512	Amort. Subvention d'équipement	- €
2188	Autres immobilisations corporelles	- 13 500,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>803 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>803 000,00 €</b>

- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment en matière de signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

